

PAR COURRIEL

Le 18 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Pétition relative à la coupure des lignes de train de banlieue de Mascouche, Candiac et Mont-Saint-Hilaire

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2024 par le député de la circonscription de Taschereau, M. Étienne Grandmont, demandant au gouvernement du Québec d'entreprendre les démarches auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour qu'elle revoit sa décision et qu'elle envisage d'autres alternatives.

L'ARTM, dont le conseil d'administration est composé de représentants élus des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, est responsable de la planification, de l'organisation et de la livraison des services de transport collectif sur son territoire. Nous savons que l'ARTM cherche à analyser la performance de tous ses services afin d'optimiser les coûts. Cette démarche est en phase avec la volonté de notre gouvernement d'offrir de meilleurs services aux citoyens tout en éliminant les déficits d'opération des sociétés de transport. C'est également en cohérence avec les recommandations du rapport sur l'audit des sociétés de transport présenté en novembre dernier.

C'est le choix de l'ARTM d'analyser tous les scénarios possibles. Pour le moment, aucun scénario n'a été présenté au gouvernement du Québec. Il est donc important de mentionner qu'aucune demande de suspendre ces trois lignes de train de banlieue n'a été formulée, et que l'extrait de la pétition qui souligne que l'ARTM a

pris la décision « de mettre fin au service de trois lignes de train de banlieue » est complètement erroné.

Notre gouvernement a toujours répondu présent afin de soutenir le financement des opérations des sociétés de transport ainsi que de plusieurs projets d'immobilisations. Le 9 décembre dernier, j'ai confirmé une somme de 879,6 M\$ afin d'accompagner les organismes de transport collectif dans leurs efforts de transition vers l'équilibre budgétaire d'ici 2029. De ce montant, l'ARTM a obtenu une somme de 776,2 M\$ à laquelle s'ajoute une somme de 24,6 M\$ spécifique à de nouveaux services dans les couronnes Nord et Sud.

À ce montant s'ajoutent les 2,4 G\$ que le gouvernement a octroyés depuis 2020 pour assurer la continuité des services de transport collectif et adapté, ce qui porte le total à 3,3 G\$.

Outre les aides d'urgence, le budget affecté à l'exploitation du transport collectif, y compris le transport adapté, est passé de 328,7 M\$ en 2018 à 534,7 M\$ en 2023, ce qui représente une hausse de plus de 60 %.

Par conséquent, le gouvernement du Québec a formulé des attentes claires à l'ARTM et aux différentes sociétés de transport relativement à la gestion saine de leur budget d'opération. Nous souhaitons de meilleurs services pour nos citoyens tout en assurant un cadre financier équilibré. L'ARTM, les sociétés de transport et les municipalités doivent collaborer pour définir la meilleure offre à mettre en place selon les enveloppes consenties.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Geneviève Guilbault